

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 3 juillet 2018, le conseil de la municipalité de Stoke, a adopté le
« **RÈGLEMENT NO. 547 MODIFIANT 464 PERMIS ET CERTIFICAT** »;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 547 au bureau de la municipalité de Stoke, situé au 403, rue Principale durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À STOKE, CE 12^E JOUR DE JUILLET 2018.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

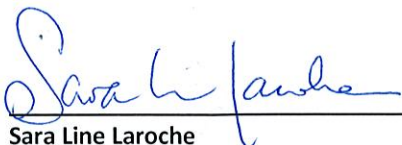


Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière de Stoke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public d'entrée en vigueur du « **RÈGLEMENT NO. 547 MODIFIANT 464 PERMIS ET CERTIFICAT** »;

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^{ième} jour du mois de juillet 2018.



Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière